



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du vendredi 4 mai 2012

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaudo, Maryline Jugault, Pascal Ravache, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Excusés :

Jérôme Robin
Béatrice Malgogne
Patrice Périon

Mikaël Gombaudo est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mars 2012

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Maire sollicite l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter deux autres points à l'ordre du jour : le premier concerne l'autorisation à prendre un avocat et à ester en justice, le second concerne une demande de participation financière à des travaux de voirie par la commune de Saint-Dolay. L'ensemble du conseil donne son autorisation.

1- Plan Local d'Urbanisme : approbation du cahier des charges

Le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal du cahier des charges pour la consultation de bureaux d'études après les modifications apportées lors de la réunion de travail du 12 avril dernier avec Monsieur Jean-Pierre VALLEE, directeur de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer de Redon.

Les modifications étant approuvées par l'ensemble du conseil une consultation sera lancée prochainement afin de pouvoir démarrer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

2- Mairie : choix d'un bureau de contrôle et d'un bureau mission S.P.S.

Plusieurs bureaux ont été sollicités pour un estimatif des missions de contrôle et S.P.S. lors des travaux d'aménagement des bureaux de l'agence postale et de la mairie.

Le Maire distribue aux conseillers le tableau synthétisant les offres reçues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient :

- le bureau A-CCOR-BTP pour la mission SPS avec une proposition à 944,84€ TTC ;
- le bureau VERITAS pour la mission de contrôle (limitée à la mission accès handicapé et attestation de conformité) avec une proposition à 1 076,40€ TTC.

3- Sécurisation école : approbation du plan

Deux plans sont proposés aux membres du conseil avec pour principale différence l'accès au parking jouxtant l'école. Le premier plan possède une entrée et une sortie, le deuxième un seul accès entrée/sortie. Les autres aménagements prévus pour la sécurisation sont la création de deux passages piétons supplémentaires, des barrières de cheminement pour les piétons et les vélos sur le parking et la pose de coussins berlinois pour ralentir la circulation.

4- Convention médiathèque entre la commune et la communauté de communes du Pays de Redon

Dans le cadre de sa compétence « culture-sports-loisirs », la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) assure la gestion et le fonctionnement d'une médiathèque intercommunale « tête de réseau ». Par délibération, la CCPR engage la mise en réseau informatique et logicielle des bibliothèques du territoire s'accompagnant d'une carte passeport à tarif unique permettant d'emprunter dans l'ensemble des bibliothèques de la communauté de communes.

La commune ne possède pas de bibliothèque mais par convention les habitants pourront bénéficier des services offerts en s'inscrivant dans une des bibliothèques de la communauté de communes. Toutefois, pour les personnes ne pouvant pas se déplacer ou ne disposant d'internet, il est prévu dans cette convention par la CCPR de mettre un poste informatique à disposition de la commune pour leur permettre de réserver en mairie via un portail internet des livres ou autres supports. La commune de Théhillac s'engage à gérer les modalités de réservation et les navettes pour récupérer les documents, d'assurer la maintenance du poste et à installer internet sur ce poste informatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention.

5- Divers

5.1- Chemin rural au lieu-dit « la Cour »

Le Maire informe le conseil que Monsieur et Madame LE VERGER assigne en justice la commune de Théhillac concernant la propriété du chemin perpendiculaire au chemin rural n°111 en face du château. Monsieur et Madame LE VERGER souhaitent que le Tribunal de Grande Instance de Vannes leur reconnaisse la propriété du chemin et que la commune ne fasse plus passer le sentier pédestre à cet endroit.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de se pourvoir en justice, la défense étant assurée par GROUPAMA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

5.2- Travaux de voirie à Cranhouët

Le Maire informe les conseillers que la commune de Saint-Dolay demande à la commune de Théhillac une participation financière pour ses travaux de voirie 2012 sur un chemin en mitoyenneté avec Théhillac sur 300m, situé entre le carrefour de Kerlaurent et le carrefour du Gringot. L'estimatif des travaux est de 5 370,00€ HT pour la part de la commune de Théhillac.

Cette dépense n'étant pas prévue en investissement, le Conseil Municipal, décide de ne pas donner une réponse favorable à la commune de Saint-Dolay pour l'année 2012. Toutefois, cette participation sera réétudiée pour le budget 2013.

5.3- Demande de subvention

Le Maire fait lecture aux membres du conseil de la demande d'une jeune fille de Théhillac, sollicitant la participation financière de la commune pour les frais engendrés par sa formation BAFA. Après discussion, le Conseil Municipal, n'ayant pas répondu favorablement l'année précédente à une demande similaire, décide de ne pas participer financièrement mais répondra favorablement à une demande de stage au centre aéré de la commune.

5.4- Nouvelle association

Le « Théhillac Volley Ball » vient de se créer sur la commune avec Madame Rachel BERUSSEAU comme présidente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

INFORMATIONS DIVERSES

Permanence fiscale

Pour toute explication relative à votre déclaration de revenus, une permanence fiscale sera assurée dans les locaux de la mairie de Muzillac : **le mardi 22 mai 2012** de 9h00 à 17h30 en continu et sans rendez-vous.

Elections législatives

Les élections législatives se dérouleront **les 10 et 17 juin 2012**. Le bureau de vote reste inchangé, il se situera à la salle des Mitaüs.

Ramassage ordures ménagères

En raison du jeudi férié de la pentecôte les ordures ménagères seront ramassées **le samedi 19 mai 2012**. Pensez à sortir vos containers individuels la veille.

Amélioration de l'habitat Derniers mois du programme OPAH

Pour tout renseignement, un numéro unique: 02 97 40 96 96

Permanences d'Allaire modifiées à compter du 1er juin 2012:

Au SYMVIMO : 17, rue de la Libération à ALLAIRE, les 2nd et 4ème Lundi du mois, de 9 h. 30 à 12 h.